



Quand le libéralisme s'attaque aux acquis sociaux...

Éditorial

par Jean-Claude Mailly

À plusieurs reprises j'ai indiqué que le libéralisme économique s'accompagne de l'autoritarisme social. Cet autoritarisme conduit ainsi, au niveau international comme dans certains pays européens, à vouloir remettre en cause le droit de grève.

Sur le plan international, ce sont les attaques récurrentes des employeurs au niveau du BIT contre les normes et notamment celle qui, sur la base de la liberté syndicale, concerne le droit de grève.

Actuellement ce droit de grève est également attaqué au Royaume-Uni, en Espagne et en Belgique. Il y a quelque temps ces attaques étaient plus soft : il s'agissait, par exemple, d'imposer des obligations en matière de service minimum dans les transports. C'étaient en fait des prémices.

Aujourd'hui l'attaque se fait plus hard : c'est la possibilité de mettre en œuvre le droit de grève dans les trois pays mentionnés qui est en cause.

Cela va de pair avec les coups de boutoir portés sur la négociation collective dans la plupart des pays européens, en particulier avec la priorité donnée à l'entreprise, au lieu du niveau national, pour négocier. Avec également la volonté de certains politiques ou responsables patronaux de mettre en place le référendum pour court-circuiter les syndicats.

Cette semaine, le gouvernement français doit rendre publiques ses intentions sur le Code du travail et la négociation collective.

Nous avons fait connaître à la ministre du Travail nos analyses et positions et avons prévenu que nous n'accepterions pas une inversion de la hiérarchie des normes. Car le rôle d'un syndicat n'est pas d'accompagner la remise en cause des droits collectifs et individuels des salariés actifs, chômeurs et retraités.

C'est aussi la raison pour laquelle nous n'avons pas signé l'accord honteux sur les retraites complémentaires, qui conduit à travailler un an de plus ou à percevoir pendant trois ans une retraite amputée.

Au plus haut niveau de l'État on parle d'une liberté pour les salariés, confondant allègrement liberté et contrainte !

Qui plus est, cet accord modifie structurellement le régime paritaire en introduisant des critères fiscaux. Les assureurs privés se frottent les mains. Le patronat se trouve en outre exempté de tout effort.

Le Medef se félicite.

Le gouvernement applaudit.

La CFDT prend la présidence de l'Arrco.

Les salariés et retraités apprécieront les effets du triptyque gouvernement/ Medef/ CFDT.